



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°3084-20201006-180515

COMMISSION D'EXAMEN
DU 06/10/2020

SOLAIRE THERMIQUE FRANCE
111 AVENUE VICTOR HUGO
75116 PARIS

SIRET : 843 794 488 00018

NOTIFICATION
DU 04/11/2020

DECISION	QUALIFICATION	VALIDITE
ATTRIBUTION	5143 Maintenance d'installation solaire thermique	04/02/2024

MOTIVATION

Après examen du dossier présenté par l'entreprise, la Commission attribue la qualification à titre quadriennal.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général disponible sur www.qualibat.com.

Rappel : L'attribution d'une qualification n'est jamais définitive mais fait l'objet d'une procédure de révision qui entraîne la présentation d'un nouveau dossier complet, réclamé à l'initiative du secrétariat de la commission. En outre, annuellement, un questionnaire de suivi est adressé à l'entreprise pour permettre de vérifier son évolution et de lui délivrer un certificat de qualification pour l'année en cours.

Pour le Président de la Commission d'examen Couverture - Plomberie - Génie Climatique -
ENR, M. Patrick LARTIGUE, le Délégué Régional Ile-de-France, M. Arnaud DEBOVE

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer l'entreprise sur les décisions de la commission.
Vous trouverez le Règlement Général de Qualibat sur www.qualibat.com*